

PRÊT POUR LA MODERNISATION DE LA RESTAURATION

PASSEPORT  
pour investir

# Comment bénéficier d'un PMR ?



# Un prêt pour vous aider à moderniser votre restaurant

## **Qu'est-ce que le PMR (Prêt pour la Modernisation de la Restauration) ?**

Le PMR est un financement d'OSEO, issu des mesures du Contrat d'Avenir de la Restauration, destiné aux restaurateurs, afin de faciliter le financement de vos projets de modernisation. C'est un prêt participatif qui vient renforcer vos fonds propres et donc votre capacité d'endettement\*. D'une durée de 5 ans, avec des remboursements trimestriels, il est adapté à la nature de vos projets.

## **Que veut dire « projet de modernisation » ?**

Les projets concernés par ce prêt peuvent prendre diverses formes :

- des investissements immatériels : création de site Web, formation du personnel, actions commerciales, etc.
- des travaux d'aménagement et des dépenses de mise aux normes ;
- des investissements matériels : équipement de cuisine, mobilier, enseigne, etc.
- le rachat d'une entreprise, sous réserve que les investissements de modernisation représentent au moins 25% du programme.

## **Quelles sont les conditions pour avoir accès à ce prêt ?**

Ce prêt est ouvert à tous les chefs d'entreprise qui dirigent une entreprise de restauration depuis plus de 3 ans (sous réserve d'acceptation du dossier).

## **Faut-il présenter une garantie ?**

Non, le PMR est un prêt sans garantie.

\* C'est un point important que vous pouvez signaler à votre comptable.

## **Combien puis-je emprunter, et à quelles conditions financières ?**

Vous pouvez emprunter de 15 000 à 900 000 euros et bénéficier de la garantie d'OSEO. Ce financement sera assuré par un PMR associé à un prêt bancaire. Il sera mis en place par la banque de votre choix.

### **Deux formules possibles :**

Une formule à taux zéro, de 5 000 à 10 000 euros, le PMR devant être associé à un prêt bancaire à moyen ou long terme d'au moins le double du PMR. Dans la limite de 110 000 euros, la formule (PMR + prêt bancaire) est simplifiée et accélérée.

Une formule à taux bonifié de 10 001 euros à 300 000 euros de PMR, toujours associé à un prêt bancaire d'au moins le double.

### **Par exemple :**

#### **Vous voulez emprunter 15 000 euros ?**

Votre financement sera composé d'un PMR de 5 000 euros à taux zéro + un prêt bancaire associé de 10 000 euros.

#### **Vous voulez emprunter 50 000 euros ?**

Votre financement sera composé d'un PMR de 10 000 euros à taux zéro + un prêt bancaire associé de 40 000 euros.

#### **Vous voulez emprunter 300 000 euros ?**

Votre financement sera composé d'un PMR de 100 000 euros à taux préférentiel + un prêt bancaire associé de 200 000 euros.

Les formules ne sont pas cumulables, un seul PMR à taux zéro ou à taux préférentiel OSEO pourra être accordé par bénéficiaire.

### **Qui contacter ?**

Dans **tous les cas**, contactez votre banque.

Pour un PMR de 5 000 à 10 000 euros, votre banque bénéficie d'une délégation d'OSEO, pour initier le dossier et accorder le PMR. Au-delà, c'est elle qui assure les démarches et transmet votre demande au réseau d'OSEO.

### **Comment être sûr que ma banque est au courant ?**

#### **Que faire si elle ne l'est pas ?**

OSEO a adressé, début juillet, un courrier à toutes les banques, pour les informer de la mise en œuvre du PMR.

Si vous souhaitez en savoir plus,  
rendez-vous sur **[pmr.oseo.fr](http://pmr.oseo.fr)**

**Oseo.fr**